



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 16 JUIN 2026

**LIEU ET DATE :** Salle bourgeoisiale / Mardi 16 juin 2026 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présentation des comptes 2025
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2025 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Règlement communal pour les états-majors de conduite communaux (EMC) ; Approbation
6. Informations communales
7. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Gaëtan Rossier** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

**Le Président** remercie ses collègues du Conseil municipal pour l'engagement dont ils font preuve au service de la population de St-Martin. Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour la qualité de leur travail.

L'assemblée primaire a été convoquée le 18 mai 2026 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

**Le Président** désigne MM. Freddy Pralong et Lionel Aimonino en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES 2025

**Le Président** présente les comptes d'investissements 2025 de la Municipalité. Les comptes de résultats sont commentés par **le Secrétaire communal**.

Les résultats comptables de l'exercice 2025 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges financières avant amortissements : CHF 6'363'336.65
- Revenus financiers : CHF 8'412'521.65
- Marge d'autofinancement : CHF 2'049'185.00
- Excédent de revenus du compte de résultats : CHF 10'644.89
- Investissements bruts : CHF 2'304'292.06
- Recettes sur investissements : CHF 762'387.25
- Investissements nets : CHF 1'541'904.81
- Fortune nette au bilan : CHF 8'236'233.47
- Capital propre (y compris réserve de politique budgétaire) : CHF 10'549'438.27
- Dette nette par habitant : CH 657.00

## 3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

**Jessy Rudaz**, expert-réviseur agréé, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2025.

## 4. COMPTES 2025 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2025 de la Municipalité ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 18 mai 2026 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2025 de la Municipalité de St-Martin, ainsi que le rapport de l'organe de révision, et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

## 5. REGLEMENT COMMUNAL POUR LES ETATS-MAJORS DE CONDUITE COMMUNAUX (EMC) ; APPROBATION

**Le Président** propose à l'assemblée primaire d'approuver le règlement communal pour les états-majors de conduite communaux (EMC) au terme de sa lecture et non au terme de chaque chapitre. L'assemblée primaire approuve, à l'unanimité, ce mode de faire.

L'assemblée primaire approuve, à l'unanimité, le règlement communal pour les états-majors de conduite communaux (EMC), lequel sera soumis au Conseil d'Etat pour homologation.

## 6. INFORMATIONS COMMUNALES

**Le Président** présente et commente les thèmes traitant de l'activité communale :

- Démission de Mme Chrystel Carrupt de sa fonction de Conseillère communale, en raison d'un changement professionnel et d'un déménagement hors Canton, avec effet au 31 juillet 2026
- Election tacite de Mme Stéphanie Bernard, en qualité de nouvelle Conseillère communale, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2026
- Enoncé des dates des séances de rencontre de la population dans les différents villages de la Commune
- Limitation de la vitesse à 30 km/h de la Maison des Générations à l'église de St-Martin
- Enoncé des travaux d'investissements qui vont être réalisés en 2026
  - o Rénovation du sol en béton du parking Evouettaz
  - o Réfection des places de parc et du trottoir à l'entrée Sud du village de Suen, en collaboration avec le Service cantonal de la mobilité
  - o Aménagement de 17 nouvelles places de parc à la route de la Combette sous l'Evouettaz
  - o Réalisation du chemin pédestre La Luette – Crettaz d'Euseigne (secteur La Pâle)
  - o Travaux d'encrochement sur la route la Roche – Tsa Blonou
  - o Pose des nouvelles tombes cinéraires au cimetière
  - o Réfection des toilettes extérieurs au Grand Plan
  - o Travaux de sécurisation de l'entrée de la grotte à Combioula
  - o Réfection conduite, pose d'un hydrant et nouveau bassin à la place de pique-nique de Prapourec

**Le Président** remercie chaleureusement Chrystel Carrupt pour la qualité de son travail et son dévouement au service de la collectivité publique et dont l'activité, les compétences et la personnalité étaient unanimement appréciées. Il lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

## 7. DIVERS

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

**Question :**

*Une limitation de vitesse à 30 km/h est prévue au village de St-Martin. Est-ce qu'une limitation de vitesse similaire est envisagée au village de Suen ?*

**Réponse :**

*Le Service cantonal de la mobilité a mandaté un bureau privé afin de vérifier si les conditions étaient réunies pour un abaissement de la vitesse au village de St-Martin. La présence d'une école, d'une nurserie-crèche-UAPE, ainsi que les différents commerces présents au secteur de l'Evouette, justifient une telle diminution de la vitesse de circulation. Actuellement, il n'est pas envisagé de limiter la vitesse au village de Suen.*

**Question :**

*Est-ce que la limitation de vitesse sera abaissée entre les villages d'Eison et La Crettaz d'Eison ?*

**Réponse :**

*Le Service cantonal de la mobilité étudie la question.*

**Question :**

*Le pont situé sur l'ancienne route d'Evolène, au Sud du stand de tir du Mourty et à la limite entre les 2 communes, mérite des travaux d'entretien.*

**Réponse :**

*La commission des travaux publics est chargée d'organiser les travaux d'entretien précités.*

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

**MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN**

**GAËTAN ROSSIER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal